

# Conseil Communal de Veytaux

Procès-verbal N°06/2024 de la séance du

Lundi 4 novembre 2024 – à 20h00

En la Salle du Conseil communal de Veytaux

---

Président : M. Béat Grand

Présents : **29 membres**

Excusés : **5 membres**

Mmes/MM : De Rham Jérôme, Fuster Armin, Mareda Lydie, Michel François, Ramser Alexandra

Absent : **1 membre**

Mmes/MM : Vizio Eric

## L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 4 NOVEMBRE 2024 EST LE SUIVANT :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation par l'Agglomération Rivelac du dossier PDI-PA5
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 septembre 2024
5. Communications du bureau du Conseil communal
  - a) Votations du 22 septembre 2024
6. Communications de la Municipalité
7. Préavis
  - a) Relatif au budget 2025 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (préavis No 16/2024)
  - b) Relatif au budget 2025 du Fonds culturel Riviera (préavis No 17/2024)
  - c) Relatif au budget communal 2025 (préavis No 18/2024)
  - d) Relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 626'870.00 TTC pour couvrir les frais liés à l'entretien et à la sécurisation des routes forestières (phases 2 et 3 des travaux) (préavis No 19/2024)
8. Rapports des commissions
  - a) Relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 80'500.00 TTC au maximum, pour couvrir les frais liés à la pose d'enrochements (préavis n° 11/2024)

- b) Relatif à l'arrêté d'imposition pour les années 2025 et 2026 (préavis n° 12/2024)
  - c) Relatif à la révision partielle des statuts de l'Association Sécurité Riviera (préavis n° 13/2024)
  - d) Relatif aux comptes 2023 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe des résidences secondaires Riviera-Villeneuve (préavis n° 14/2024)
  - e) Relatif au budget 2025 de l'entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe des résidences secondaires Riviera-Villeneuve (préavis n° 15/2024)
9. Motions
- a) M. J.-M. Emery « Modification de l'article 3 du règlement sur le Fond pour le développement durable »
  - b) M. P.-Y. Sauvageat « Etablissement d'un règlement communal sur l'octroi de subventions pour l'aide au logement »
  - c) Mme M. Blagojevic « Etablissement d'un règlement communal sur l'octroi de subventions pour les soins dentaires »
  - d) M. G. Taroni « Subvention pour la pratique d'une activité sportive des enfants en âge de scolarité ou en formation »
  - e) M. S. Thélin « Subvention pour l'achat d'un abonnement annuel de transports publics »
10. Interpellations
- a) M. A. Koschevnikov « Aménagement de la place de l'ancien hangar à bois »
  - b) M. J.-L. Puenzieux « Mise en œuvre des places publiques avec bornes de recharge pour véhicules électrique »
  - c) M. J.-F. Petignat « Pour un accès facilité aux subventions communales et une information mieux diffusée sur l'octroi des subventions »
  - d) Mme S. Thélin « Clos de Chillon, qu'est ce qui se cache derrière ce mur de vigne ? »
11. Questions et propositions individuelles

**M. le Président, B. Grand**, ouvre la séance à 20h00 en saluant Mmes et MM. les Conseillers communaux, Mme la Syndique et les membres de la Municipalité, Mme Vildane Ramadani, secrétaire municipale, M. Blum, Huissier, les agents de proximité, les membres du public, les représentants de la presse, les représentants de l'association Agglo Rivelac M. le secrétaire du conseil, Mme et M. les scrutateurs.

## **1. APPEL**

**M. le Président, B. Grand**, prie le secrétaire de procéder à l'appel.

**M. le Président, B. Grand**, remercie. Le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**M. le Président, B. Grand**, demande s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour.

Ce n'est pas le cas.

Il informe que 5 motions ainsi que 4 interpellations ont été déposées.

Il déplace le point 9 « Questions et propositions individuelles » en point 11 et rajoute les points suivants :

*9. Motions*

*10. Interpellations*

L'ordre du jour, tel que modifié, est accepté à l'unanimité.

## 3. PRÉSENTATION PAR L'AGGLOMÉRATION RIVELAC DU DOSSIER PDI-PA5

**M. le Président, B. Grand**, laisse la parole aux représentants de l'Agglo Rivelac, M. Pierre-Alain Karlen, Co-Président, Mme Joy Guardado, Cheffe de projet et M. Johan Grossmann, Chef de projet.

Le PDI- PA5 (plan directeur intercommunal – projet d'agglomération de cinquième génération) est présenté en plusieurs point clés :

- 1) Contexte
- 2) Vision
- 3) Projet

Ce point a été présenté en cinq parties, selon les thématiques suivantes : le paysage, l'urbanisation, la mobilité, le tourisme et l'énergie.

- 4) La suite

**M. S. Thélin** demande, concernant la RC 780, si les travaux sont sûrs de commencer dans les 10 prochaines années.

**M. J. Grossmann** répond que ce n'est pas garanti car les communes peuvent toujours refuser le projet.

**M. S. Thélin** demande, concernant le financement, comment la commune de Veytaux devra participer au financement du projet.

**M. L. Sherif** indique que, pour le financement, il y a plusieurs intervenants comme les CFF, l'OFROU, la commune de Veytaux ainsi qu'une éventuelle partie financée par la Confédération. Il précise que la Municipalité voulait, pour le réaménagement de la RC à Veytaux, le mettre en mesure A. À la suite de divers échanges avec le canton, il a été décidé que le projet à Veytaux sera en mesure B. Cela signifie qu'il sera traité entre 2032-2036.

**M. P.-Y. Sauvageat** demande si l'idée serait de déplacer une partie du trafic cantonal sur l'autoroute.

**M. J. Grossmann** répond que, pour le transit, il s'agirait de favoriser l'accès à Montreux pour les personnes venant depuis la France.

**M. P.-Y. Sauvageat** demande si cela pourrait poser un problème à l'OFROU.

**M. J. Grossmann** indique que la problématique principale serait la saturation de l'autoroute.

**M. A. Koschevnikov** indique que la ligne du Tonkin n'est pas mentionnée dans le projet. Il demande pourquoi cela n'est pas mentionné car cela permettrait de diminuer la circulation entre Genève et le Valais.

**M. J. Grossmann** indique que le périmètre d'agglomération va jusqu'à Noville/Rennaz et précise qu'il s'agit d'un projet géré par la Confédération. Ce périmètre ne concerne pas l'Agglo Rivelac.

**M. le Président, B. Grand**, remercie les représentants de l'association Agglo Rivelac.

*20h50 les représentants de l'association Agglo Rivelac quittent la séance.*

#### **4. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2024**

**M. le Président, B. Grand**, demande s'il y a une adjonction ou modification à apporter au procès-verbal de la séance du 17 juin 2024.

Il précise qu'un problème est survenu lors du transfert du procès-verbal et certaines corrections de faute d'orthographe n'ont pas été prises en compte. Ces quelques corrections seront apportées au procès-verbal avant publication.

Le procès-verbal de la séance du 17 juin 2024, tel que modifié, est accepté à l'unanimité.

#### **5. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL**

##### **a) Votations du 22 septembre 2024**

###### Votations fédérales

1<sup>er</sup> objet : « *Initiative biodiversité* »

**M. le Président, B. Grand**, informe qu'il y a eu 343 bulletins rentrés dont 332 valables. Cet objet a été refusé au niveau communal avec 205 « non » contre 127 « oui ». La participation était de 65.09%. Cette votation a également été refusée au niveau cantonal et fédéral.

2<sup>ème</sup> objet : « *Réforme de la prévoyance professionnelle* »

**M. le Président, B. Grand**, informe qu'il y a eu 342 bulletins rentrés dont 332 valables. Cet objet a été refusée au niveau communal avec 224 « non » contre 108 « oui ». La participation était de 64.90%. Cette votation a également été refusée au niveau cantonal et fédéral.

#### Votation communale

1er objet : « *Convention de fusion Montreux-Veytaux* »

**M. le Président, B. Grand**, informe que la convention de fusion entre Montreux et Veytaux a été refusée par Veytaux par 208 « non » contre 196 « oui ». La participation était de 60.5%. A l'inverse, la commune de Montreux a accepté le projet par 5014 « oui » contre 785 « non ». La participation était de 35.1%.

Il informe que le recours, mentionné lors de la précédente séance, a été rejeté par le préfet pour faute de légitimité car la personne n'était pas domiciliée à Veytaux.

## **6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**

**Mme la Syndique, C. Chevalley**, indique qu'il y a deux communications de la Municipalité.

**M. P. Andler** indique que le sondage, concernant l'éclairage public, a été fait. Il en résulte que 68 personnes étaient « contre », 135 personnes « pour » ainsi que 6 personnes « neutre ». Il indique que la Municipalité a déjà pris la décision de retarder l'extinction de l'éclairage d'une demi-heure. Il regarde avec un fournisseur pour installer des capteurs.

Il informe, concernant le chemin du Scex, que les ouvrages de protection du chemin n'étaient pas prévus dans le préavis n°06/2024. La Municipalité a mandaté une entreprise pour couper les arbres qui s'y trouvent. Une fois que les arbres seront coupés, la Municipalité déposera un nouveau préavis.

## **7. PREAVIS**

### **a) Relatif au budget 2025 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (préavis No 16/2024)**

**M. le Président, B. Grand**, indique que la commission permanente s'est déjà réunie le 1<sup>er</sup> octobre 2024 à Corsier-sur-Vevey.

### **b) Relatif au budget 2025 du Fonds culturel Riviera (préavis No 17/2024)**

**M. le Président, B. Grand**, indique que la commission s'est déjà réunie le 31 octobre 2024 au carnotzet.

### **c) Relatif au budget communal 2025 (préavis No 18/2024)**

**M. le Président, B. Grand**, indique que la commission de gestion est en charge de ce préavis. La séance aura lieu le 18 novembre 2024 à 18h30 à la salle du Conseil communal, en présence de la Municipalité.

- d) **Relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 626'870.00 TTC pour couvrir les frais liés à l'entretien et à la sécurisation des routes forestières (phases 2 et 3 des travaux) (préavis No 19/2024)**

**M. le Président, B. Grand**, indique que trois personnes sont nécessaires pour la commission. La séance aura lieu le 11 novembre 2024 à 19h00 à la salle du Conseil communal. Il demande si des personnes seraient intéressées à faire partie de la commission.

**Mme N. Martino** se propose et demande si le jour de la séance ou l'heure pourrait être modifiée. Elle souhaite que la séance soit avancée à 18h00.

**M. P. Andler** répond que oui.

La séance est déplacée à 18h00.

**M. G. Gatto et Mme M. Blagojevic** se proposent également.

La commission est élue à l'unanimité.

**M. le Président, B. Grand**, remercie les membres des commissions.

## **8. RAPPORTS DES COMMISSIONS**

- a) **Relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 80'500.00 TTC au maximum, pour couvrir les frais liés à la pose d'enrochements (préavis n° 11/2024)**

**M. le Président, B. Grand**, demande à la rapportrice, Mme N. Martino, de lire le rapport de la commission.

**Mme N. Martino** lit le rapport.

**M. G. Taroni** demande à M. Andler si le canton pourra procéder à un contrôle. Il est surpris de voir des petits matériaux.

**M. P. Andler** indique que l'entreprise a mis les premiers enrochements jusqu'à la structure des FMHL. Ils ont ensuite commencé à remonter quelques blocs sur la deuxième partie. Il indique que l'entreprise viendra compléter avec des matériaux plus conséquents. Il indique que le canton est venu contrôler le travail qui a été fait. Le canton a indiqué que les travaux étaient en ordre. Le canton viendra faire un contrôle pour la deuxième phase.

**M. le Président, B. Grand**, demande à la rapportrice de lire les conclusions.

**Mme N. Martino** lit les conclusions du rapport.

**M. le Président, B. Grand**, procède à la votation.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

**b) Relatif à l'arrêté d'imposition pour les années 2025 et 2026 (préavis n° 12/2024)**

**M. le Président, B. Grand,** demande au rapporteur, **M. S. Thélin,** de lire le rapport de la commission.

**M. S. Thélin** lit le rapport de la commission.

La commission propose l'amendement suivant :

*« Accepter l'arrêté d'imposition pour les années 2025 et 2026 à un taux de 65% »*

**M. le Président, B. Grand,** ouvre la discussion.

Aucune remarque.

**M. S. Thélin** lit l'amendement.

**M. le Président, B. Grand,** procède à la votation de l'amendement.

L'amendement est accepté par 25 voix, pour 1 voix contre ainsi que 2 absentions.

**M. le Président, B. Grand,** procède à la votation du préavis n° 12/2024 tel qu'amendé.

Le préavis, tel qu'amendé, est accepté par 25 voix avec 3 abstentions.

**c) Relatif à la révision partielle des statuts de l'Association Sécurité Riviera (préavis n° 13/2024)**

**M. le Président, B. Grand,** demande au rapporteur, **M. A. Koschevnikov,** de lire le rapport.

**M. A. Koschevnikov** lit le rapport et les conclusions du rapport.

**M. le Président, B. Grand,** ouvre la discussion.

**M. P.-Y. Sauvageat** ne comprend pas pourquoi il fallait changer la clé de répartition des coûts entre les différentes communes. Il souhaiterait savoir comment les calculs sont faits pour les divers coefficients.

**M. A. Rey Lescure** répond que la commune de La Tour-de-Peilz a passé un palier. Concernant la commune de Blonay St-Légier a franchis trois « caps » avant, pendant et après la fusion. Ceci a changé les zones communales, ce qui a diminué la participation de la commune de Veytaux. Il indique que la proposition est de revenir sur une clé de répartition proche de celle de 2007 en tenant compte de l'augmentation pondérée de la population. Cette augmentation de la population ferait passer la commune de Veytaux au palier suivant.

**M. P.-Y. Sauvageat** trouve que les petites et grandes communes sont défavorisées.

**M. A. Rey Lescure** indique que cette nouvelle répartition permet à La Tour-de-Peilz ainsi qu'à Blonay-St-Légier de redescendre d'un cran. Il indique que, vu que ces deux communes descendent d'un cran, la compensation est faite par l'augmentation dans d'autres communes.

**M. P.-Y. Sauvageat** répond qu'il s'agit finalement de solidarité, car la commune de Blonay-St-Légier a fait un préavis pour se retirer de l'ASR et que, d'un coup, on réussisse à adapter la clé de répartition. Il indique que cela pourrait également se faire pour les VMCV.

**M. A. Rey Lescure** indique que ce ne s'est pas fait du jour au lendemain. Cela fait depuis 2018 que la commune de Blonay-St-Légier demande de trouver une solution auprès de l'ASR. Il indique que cela a été étudié sur plusieurs années.

**M. le Président, B. Grand**, demande au rapporteur de lire les conclusions.

**M. A. Koschevnikov** lit les conclusions du rapport.

**M. le Président, B. Grand**, procède à la votation du préavis.

Le préavis est accepté par 21 voix avec 7 abstentions.

**d) Relatif aux comptes 2023 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe des résidences secondaires Riviera-Villeneuve (préavis n° 14/2024)**

**M. le Président, B. Grand**, demande à M. S. Thélin de lire le rapport de la commission.

**M. S. Thélin** lit le rapport.

**M. le Président, B. Grand**, ouvre la discussion

Aucune remarque.

**M. le Président, B. Grand**, demande au rapporteur de lire les conclusions.

**M. S. Thélin** lit les conclusions du rapport.

**M. le Président, B. Grand**, procède à la votation du préavis.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

**e) Relatif au budget 2025 de l'entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe des résidences secondaires Riviera-Villeneuve (préavis n° 15/2024)**

**M. le Président, B. Grand**, demande au rapporteur, M. S. Thélin, de lire le rapport de la commission.

**M. S. Thélin** lit le rapport de la commission.

**M. le Président, B. Grand**, ouvre la discussion.

Aucune remarque.

**M. le Président, B. Grand**, demande au rapporteur de lire les conclusions du rapport.

**M. S. Thélin** lit les conclusions du rapport.

**M. le Président, B. Grand**, procède à la votation.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

## 9. MOTIONS

- a) **M. J.-M. Emery « Modification de l'article 3 du règlement sur le Fond pour le développement durable »**

M. J.-M. Emery lit la motion.

M. le Président, B. Grand, ouvre la discussion.

Il précise que les motions peuvent être confiées à une commission pour être étudiées à la demande d'au moins un cinquième des membres du Conseil. Si une motion est acceptée par le Conseil communal, celle-ci sera confiée à la Municipalité.

M. le Président, B. Grand, procède à la votation.

La motion est acceptée par 24 voix dont 4 abstentions.

- b) **M. P.-Y. Sauvageat « Etablissement d'un règlement communal sur l'octroi de subventions pour l'aide au logement »**

M. P.-Y. Sauvageat lit la motion.

M. le Président, B. Grand, ouvre la discussion.

Aucune remarque.

M. le Président, B. Grand, procède à la votation.

La motion est acceptée par 23 voix dont 5 abstentions.

- c) **Mme M. Blagojevic « Etablissement d'un règlement communal sur l'octroi de subventions pour les soins dentaires »**

Mme M. Blagojevic lit la motion.

M. le Président, B. Grand, ouvre la discussion.

Aucune remarque.

M. le Président, B. Grand, procède à la votation.

La motion est acceptée par 24 voix dont 4 abstentions.

- d) **M. G. Taroni « Subvention pour la pratique d'une activité sportive des enfants en âge de scolarité ou en formation »**

M. G. Taroni lit la motion.

M. le Président, B. Grand, ouvre la discussion.

Aucune remarque.

M. le Président, B. Grand, procède à la votation.

La motion est acceptée par 26 voix dont 2 abstentions.

e) **M. S. Thélin « Subvention pour l'achat d'un abonnement annuel de transports publics »**

M. S. Thélin lit la motion.

M. le Président, B. Grand, ouvre la discussion.

Aucune remarque.

M. le Président, B. Grand, procède à la votation.

La motion est acceptée par 26 voix, dont 1 contre et 1 abstention.

## 10. INTERPELLATIONS

a) **M. A. Koschevnikov « Aménagement de la place de l'ancien hangar à bois »**

M. A. Koschevnikov lit l'interpellation.

M. le Président, B. Grand, ouvre la discussion.

Aucune remarque.

b) **M. J.-L. Puenzieux « Mise en œuvre des places publiques avec bornes de recharge pour véhicules électrique »**

M. J.-L. Puenzieux lit l'interpellation.

M. le Président, B. Grand, ouvre la discussion.

Aucune remarque.

c) **M. J.-F. Petignat « Pour un accès facilité aux subventions communales et une information mieux diffusée sur l'octroi des subventions »**

M. J.-F. Petignat lit l'interpellation.

M. le Président, B. Grand, ouvre la discussion.

Aucune remarque.

d) **Mme S. Thélin « Clos de Chillon, qu'est ce qui se cache derrière ce mur de vigne ? »**

Mme S. Thélin lit l'interpellation.

M. le Président, B. Grand, ouvre la discussion.

Aucune remarque.

## 11. QUESTIONS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

**M. le Président, B. Grand**, ouvre la discussion.

**M. J.-M. Emery** lit un discours concernant le résultat des votations pour la convention de fusion Montreux-Veytaux qu'il a intitulé « *Groggys, mais pas KO* ».

*« Après six années de reports, de tergiversations, et de discussions où l'impartialité ne semble pas avoir été le guide majeur, notre Municipalité, accompagnée des opposants déclarés, a finalement réussi l'exploit de récolter les douze petites voix qui ont fermé la porte à la fusion avec Montreux.*

*Juste une victoire symbolique ou une réelle vision de l'avenir ? peut être simplement une victoire d'étape. Le temps nous dira si cette décision servira réellement à la population.*

*Aujourd'hui, il est difficile de ne pas se questionner sur l'engagement de la Municipalité tout au long de cette campagne.*

*Pourquoi soudainement s'opposer à la fusion cinq mois avant le vote, après avoir prôné la neutralité pendant plus de cinq ans ?*

*Et cette promesse soudaine de baisse d'impôts un mois avant les urnes, un argument destiné à booster la récolte des non ? Mystère...*

*Aujourd'hui, alors que certaines auraient peut-être préféré nous voir baisser les bras, notre groupement citoyen, \*Veytaux son Avenir\*, est toujours debout et restera actif, fier du résultat des urnes, qui a montré qu'au moins la moitié de notre population aspire à un avenir plus serein et pérenne.*

*Cette partie de Veytausiennes et Veytausiens mérite d'être entendue, ceci, d'autant qu'elle nous a fait confiance en 2021 en nous élisant au Conseil communal. Nous devons honorer cette confiance et continuer notre engagement.*

*Nous devons et l'avons fait dès ce soir, agir pour que soient accordées, à notre population, les mêmes prestations que celles accordées par la Commune avec laquelle nous avons refusé de fusionner.*

*L'avenir de Veytaux a peut-être été ralenti, mais, il finira par donner raison à celles et ceux qui pensent que notre village mérite mieux que de rester figé dans le passé.*

*Ce soir marquera aussi la preuve que notre action peut encore faire évoluer la situation des Veytausiens et Veytausiennes vers un avenir plus serein, ceci bien au-delà des cinq ou dix prochaines années et ce sans aucun esprit revancharde. »*

**M. S. Théln** indique que, sur le quai de la gare de Chillon, il manque entre 3 et 5 mètres de clôture. Les passants et les cyclistes peuvent se faufiler sur le quai de la gare, ce qui est dangereux. Il souhaiterait que l'information soit remontée jusqu'à l'autorité compétente.

**Mme la Syndique, C. Chevalley**, indique que cela a déjà été communiqué.

**M. J.-L. Puenzieux** indique, concernant le sondage sur l'éclairage public mentionné en début de séance, qu'une famille se fait beaucoup de soucis pour leurs deux jeunes filles qui rentrent parfois à des heures tardives sans aucun éclairage public. Cette famille se situe sur Grandchamps et il souhaite que les capteurs y soient également installés.

**M. G. Taroni** indique qu'aucune communication n'a été faite concernant la suppression des stationnements aux travaux sur l'avenue des Falquières. Il indique qu'un panneau mentionne que les places sont interdites au stationnement du 5 novembre au 20 décembre 2024. Il ne comprend pas pourquoi le stationnement serait interdit en soirée ainsi qu'en fin de semaine.

**M. L. Sherif** indique que ce n'est pas ce qui avait été prévu. Il précise que les places devraient être interdites au stationnement de 13h00 à 17h00 du lundi au vendredi. Il indique que la Municipalité va contacter l'entreprise.

**M. A. Rey Lescure** indique, en réponse à la question de M. P.-Y. Sauvageat en point 8 c, que les statuts de l'ASR permettent aux communes, selon certains critères, de sortir à chaque fin de législature, ce qui n'est pas le cas pour les VMCV. Il précise que la commune de Veytaux est actionnaire des VMCV.

**M. A. Koschevnikov** précise que les transports publics, à l'intérieur de Veytaux, coûtent cher. Il indique que le trajet de Grandchamps à Veytaux coûte CHF 3.70 pour 1 kilomètre. Il indique que les transports publics devraient être économique, ce qui n'est actuellement pas le cas. Il indique que la convention sert à pallier le déficit.

**M. le Président, B. Grand**, clôt la séance à 22h01.

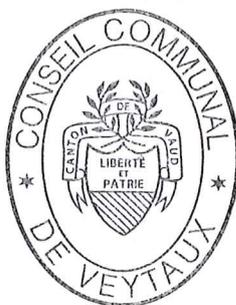
### Prochaines séances du Conseil

**9 décembre 2024**

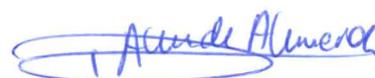
**Le Président**



**B. Grand**



**Le Secrétaire**



**D.-J. Alves de Almeida**

**Fait à Veytaux, le 4 novembre 2024**